

ATTENDU QU'il est conforme aux intérêts de la justice d'autoriser mesdames Sylvie Desmeules, Danielle Michaud et messieurs Georges Benoît, Gilles Michaud et Pierre Verrette à exercer des fonctions judiciaires du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QU'en vertu de l'article 165.1 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), mesdames Sylvie Desmeules, Danielle Michaud et messieurs Georges Benoît, Gilles Michaud et Pierre Verrette, juges de paix magistrats retraités de la Cour du Québec, soient autorisés, à compter 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019, à exercer les fonctions judiciaires que leur assignera la juge en chef de la Cour du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

68681

Gouvernement du Québec

Décret 626-2018, 16 mai 2018

CONCERNANT l'exercice de fonctions judiciaires par des juges à la retraite de la Cour du Québec

ATTENDU QU'en vertu de l'article 93 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), le gouvernement peut, à la demande du juge en chef, pour le temps qu'il détermine et s'il l'estime conforme aux intérêts de la justice, autoriser un juge à la retraite à exercer les fonctions judiciaires que le juge en chef lui assigne;

ATTENDU QUE la juge en chef a demandé que les juges à la retraite ci-après désignés soient autorisés à exercer des fonctions judiciaires conformément à l'article 93 de la Loi sur les tribunaux judiciaires;

ATTENDU QU'il est conforme aux intérêts de la justice d'autoriser ces personnes à exercer des fonctions judiciaires pour une période déterminée;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QU'en vertu de l'article 93 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), les personnes ci-après désignées, juges retraités de la Cour du Québec, soient autorisées, à exercer les fonctions judiciaires que leur assignera la juge en chef de la Cour du Québec :

—pour la période s'échelonnant du 1^{er} juin 2018 au 21 mai 2019 :

1. Gilles L. Ouellet

—pour la période s'échelonnant du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 :

2. Denis Asselin

3. Jean-Paul Aubin

4. Michel L. Auger

5. Armando Aznar

6. Pierre Bachand

7. Normand Bastien

8. Lucille Beauchemin

9. François Beaudoin

10. Jean R. Beaulieu

11. Valmont Beaulieu

12. Jean Bécu

13. Andrée Bergeron

14. Claude P. Bigué

15. Serge Boisvert

16. Lina Bond

17. Claude C. Boulanger

18. François Bousquet

19. Gilles Charest

20. Paul Chevalier

21. Yvan Cousineau

22. Gabriel de Pokomandy

23. Jean-Paul Decoste

24. Jean-Pierre Dumais

25. Michel Durand

26. Monique Fradette
27. François Godbout
28. Jean-François Gosselin
29. Jean Gravel
30. Charles G. Grenier
31. Micheline Laliberté
32. Guy Lambert
33. Richard Landry
34. Réal R. Lapointe
35. Rosaire Larouche
36. Jean La Rue
37. Denis Lavergne
38. Guy Lecompte
39. Denyse Leduc
40. Michèle Lefebvre
41. Legault, Louis A.
42. Bernard Lemieux
43. Robert Levesque
44. Rolande Matte
45. Michel Mercier
46. Claude Millette
47. Alain Morand
48. Yves Morier
49. Jacques Paquet
50. Denys Noël
51. Micheline Paradis
52. Ellen Paré
53. Maurice Parent
54. Marie Pratte
55. Viviane Primeau
56. Claude Provost
57. Louise Provost
58. Isabelle Rheault
59. Jean-Pierre Saintonge
60. Robert Sansfaçon
61. Jean Sirois
62. Suzanne Vadboncoeur
63. Marc Vanasse
64. Ruth Veillet
65. Louise Villemure
66. Embert Whittom

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

68682

Gouvernement du Québec

Décret 627-2018, 16 mai 2018

CONCERNANT l'établissement du Bureau du Québec à Singapour

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec souhaite établir un Bureau du Québec à Singapour principalement pour promouvoir ses priorités économiques et veiller à ses intérêts commerciaux, mais aussi pour établir des liens avec le gouvernement de Singapour et y développer des partenariats institutionnels;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1), le gouvernement peut, sur la proposition de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, établir à l'étranger des délégations générales, des délégations et toute autre forme d'organisation permettant la représentation du Québec à l'étranger;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir le Bureau du Québec à Singapour;